



PROJET

CHARTRE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT

La politique de SPHERE en matière de Qualité, de Sécurité et d'Environnement se fonde sur les 8 principes suivants :

- 1.** SPHERE place au cœur de ses priorités la satisfaction de ses CLIENTS, le respect de l'Environnement, la Santé et la Sécurité de ses COLLABORATEURS.
- 2.** SPHERE participe activement à la mise en place d'une politique internationale en faveur du Développement Durable. La stratégie d'Innovation de SPHERE dans le domaine des biomatériaux contribue à l'évolution de l'industrie plastique en matière d'Environnement par la Recherche et le Développement de matières et produits issus de ressources végétales renouvelables en substitution aux ressources fossiles non renouvelables.
- 3.** Les systèmes de Management mis en œuvre, fondés sur l'Amélioration continue, développent l'engagement des usines dans l'évaluation, la mesure des résultats et la mise en œuvre de plans d'actions visant au Progrès en matière de Qualité, Sécurité et respect de l'Environnement.
- 4.** SPHERE veille au bon respect des lois, règlements et autres exigences qui lui sont applicables.
- 5.** L'ensemble des collaborateurs doit être conscient de son rôle et de sa responsabilité en matière de satisfaction du Client, de prévention des risques d'accidents et de dommages à l'Environnement dans le cadre de ses activités. La formation et l'information favorisent cette prise de conscience dans leurs actions quotidiennes.
- 6.** Tout accident ou pollution peut être évité, et chaque collaborateur veille en permanence à limiter les sources de risques.
- 7.** SPHERE encourage ses partenaires industriels et commerciaux à développer des politiques Qualité, Sécurité et Environnement similaires à la sienne.
- 8.** SPHERE adopte une attitude constructive de dialogue vis à vis de l'ensemble de ses partenaires, pouvoirs publics, collectivités, associations, riverains et grand public.